

Une force pour la nature

Enquête publique pour le projet industriel EMME d'unité de conversion de nickel et de cobalt

Remarques concernant l'aménagement d'une usine sur un terrain propriété du Grand Port Maritime de Bordeaux - Site de Grattequina (33)

Destruction de zones humides

Volet B - étude d'impact : « la destruction de 14 ha de zones humides est considérée comme un impact résiduel dans la mesure où la surface détruite a été réduite de 50 % par rapport au projet initial ».

Il ne subsiste que 280 ha des 3000 ha du marais de Bordeaux-Bruges détruit au cours du 20^{ème} siècle du fait de l'urbanisation. Sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort, d'immenses surfaces de gravières (plus de 400 ha sur Blanquefort, plus de 50 ha sur Parempuyre), impossibles à renaturer, et de grandes monocultures céréalières ont remplacé des prairies et boisements humides.

Le site est l'habitat potentiel de deux mammifères semi-aquatiques protégés au niveau national dont un en danger critique d'extinction

Ces deux mustélidés ont des domaines vitaux importants et sont amenés à fréquenter, dans ce contexte périurbain, des habitats très variés souvent dégradés et artificialisés.

- Le Vison d'Europe *Mustela lutreola*

Il est potentiellement présent sur la zone d'étude. Bien qu'il passe la plupart de son temps sur la terre ferme, il évolue presque exclusivement à proximité de l'eau. Tous les types de zones humides que l'on retrouve sur le site et à sa périphérie immédiate (jalles, boisements humides, y compris les agrosystèmes très artificialisés comme les fossés traversant des zones de cultures) sont susceptibles d'être fréquentés par cette espèce.

Pourtant, dans le Volet F (page 183), la carte présentant une analyse des fonctionnalités écologiques du Vison d'Europe dans l'aire d'étude élargie n'indique pas le site comme un habitat potentiel pour cette espèce. Elle montre par contre l'étroitesse du corridor écologique de bord de Garonne du fait de la création de la plateforme et le goulet que va constituer l'ensemble du projet.

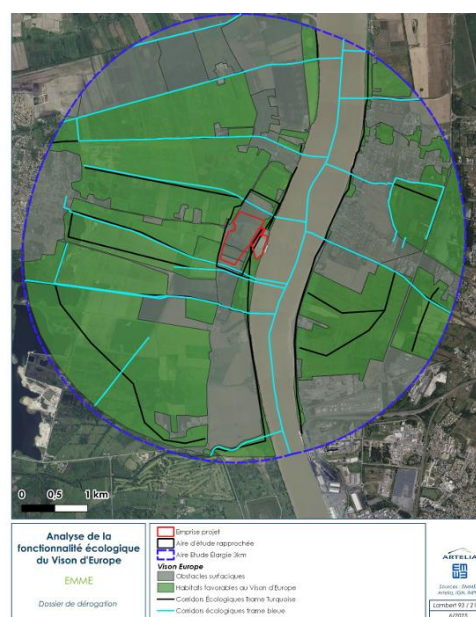


Figure 37 - Analyse des fonctionnalités écologiques du Vison d'Europe

Une espèce patrimoniale citée dans la bibliographie est, quant à elle, considérée comme absente de l'aire d'étude rapprochée :

Communes de Parempuyre et de Blanquefort
DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

- La Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Volet F (page 182) : des indices de présence ont été relevés en bordure des jalles qui sont présentes au nord et au sud de la zone d'implantation de l'entreprise.

La Loutre peut emprunter le corridor écologique, comme les boisements humides ou même des milieux ouverts, sur plusieurs centaines de mètres peu végétalisés (com. pers.). Les fossés, qui sont colonisés par de grandes quantités d'Écrevisses de Louisiane, sont potentiellement des zones de pêche notamment pour l'initiation des jeunes.

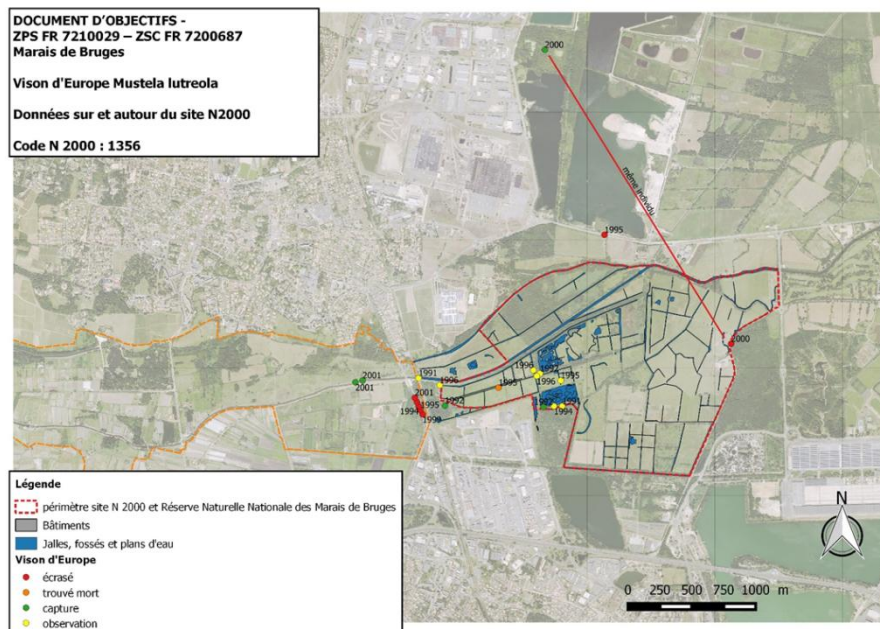
La Loutre n'hésite pas à parcourir de longues distances sur le sol afin d'atteindre à l'occasion d'autres cours d'eau un peu éloignés et sans communication directe avec son domaine habituel (Étienne, 2005). La Loutre a déjà été observée à plus de 10 km de tout cours d'eau, à mi-chemin entre deux bassins versants (Rosoux & Green, 2004 in Kuhn & Jacques, 2011).

Présence de ces deux espèces dans le secteur

- Vison d'Europe *Mustela lutreola*

L'une des dernières données de Vison d'Europe du secteur concernait une femelle équipée d'un transpondeur au nord des gravières de Blanquefort. Cet individu fut retrouvé mort rue du Pont Neuf sur la commune de Bruges.

Elle avait parcouru une distance d'au moins 4 kilomètres. La distance entre le lieu de capture et le site du projet est approximativement la même en suivant les jalles ou les drains bordant les grandes cultures.



Carte extraite du plan de gestion de la Réserve Naturelle des marais de Bruges

Cette donnée est ancienne mais la présence de l'espèce est toujours possible. Son suivi peut réserver des surprises comme cela fut le cas dans les Pyrénées-Atlantiques avec la capture d'un individu le 6 mars 2019 (la dernière donnée dans ce département datait de 2005). La taille de son territoire est assez variable mais, en linéaire, il peut aller de 2 à 15 km en France.

- Loutre d'Europe *Lutra lutra*

L'espèce est bien présente dans le secteur et sans doute en augmentation ces dernières années compte tenu du nombre et de la fréquence des indices qui sont relevés dans la vallée des jalles.

Volet B (page 130) : « *Statuts et enjeux écologiques des mammifères remarquables (hors chiroptères) présents dans l'aire d'étude rapprochée* ». Contrairement à ce qui est mentionné dans le document, l'espèce reste peu commune et les populations sont très fragiles en raison du cumul des nuisances qui peuvent les affecter (destruction d'habitat, circulation, pollution...).

Ce corridor écologique perdra en grande partie sa fonctionnalité

L'aire d'étude rapprochée aurait dû englober la totalité de la ripisylve. Il n'y a dans l'étude qu'une juxtaposition de données de plusieurs organismes avec, la plupart du temps, aucune véritable analyse des domaines vitaux des espèces. Les résultats sont par conséquent totalement tronqués. Il est impossible dans ces conditions d'avoir une évaluation correcte des interactions entre les milieux et une évaluation de leurs fonctionnalités notamment comme corridor écologique. L'ensemble de l'étude est biaisée et en deçà des enjeux de conservation, en particulier pour les mammifères semi-aquatiques.

Volet F (page 213) : la plateforme aurait dû faire l'objet de prospections même si des aménagements sont réalisés pour limiter la colonisation de cette dernière. Il est illusoire de penser qu'une clôture rigide, sans dispositif contre le franchissement, de plus de 800 m de long, va limiter la circulation des batraciens et des reptiles. La coupe de la végétation trois ou quatre fois par an peut favoriser, contrairement aux objectifs recherchés, certaines espèces faunistiques et floristiques protégées et/ou patrimoniales.

Impact du projet sur la circulation des espèces

La ripisylve constitue un corridor écologique majeur pour la circulation des espèces végétales et animales. Ce corridor, orienté nord-sud, rejoint celui de la vallée des jalles (orienté ouest-est). Le projet impacte directement ou indirectement la fonctionnalité de ce corridor :

- réduction surfacique ;
- nuisances sonores générées lors des phases de travaux et d'exploitation ;
- nuisances olfactives car de nombreux animaux dépendent des signaux olfactifs pour leur survie et leur comportement. Les odeurs anormales ou polluantes peuvent perturber ces processus, affectant l'alimentation, la reproduction et les migrations. L'odeur humaine génère un stress ou même constitue une barrière olfactive.

Nuisances visuelles provoquées par l'éclairage

Des études désormais nombreuses montrent les conséquences d'une activité lumineuse intense sur le mitage des habitats, le cycle biologique de la faune et de la flore. Les perturbations sont variables selon les groupes ou les espèces mais elles touchent tous les groupes taxonomiques et tous les milieux (terrestres, aquatiques...).

À titre d'exemple, l'inventaire des chiroptères mentionne 15 espèces. Face à la présence d'éclairage artificiel, elles vont avoir des comportements différents d'une espèce à l'autre et parfois même d'un individu à l'autre. Néanmoins, ces impacts sont le plus souvent regroupés par genre ou par guildes d'espèces ayant des comportements de vol et des traits biologiques proches en France (d'après Voigt et al., 2018).

Les espèces lucifuges sont gênées dans leurs trajets aussi bien par des lampes à LED (Stone et al., 2012), à vapeur de mercure ou à vapeur de sodium (Stone et al., 2009). C'est notamment le cas pour plusieurs espèces de l'inventaire, dont la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*.

Les effets de la lumière s'observent dans un rayon d'action très variable en fonction de la hauteur de la source lumineuse, du type de lampe utilisé et de sa puissance. Le rayon peut être de 400 m à 700 m en période sans lune et de 50 m environ une nuit de pleine lune (Eisenbeis et Hassel 2000).

La batrachofaune et l'entomofaune sont particulièrement concernées. Pour cette dernière, qui a chuté de plus de 80 % ces vingt dernières années, la source lumineuse est une cause de mortalité directe chez certaines espèces dites lucifuges ou, au contraire, constitue une barrière infranchissable pour celles qui sont photophiles.

Risque de fragmentation des populations et d'augmentation de la mortalité routière pour plusieurs espèces

La fragmentation des populations est l'une des causes majeures, dans un contexte périurbain, de la disparition d'espèces.

Le bruit, la lumière, les odeurs, de multiples obstacles matériels vont pousser les espèces à modifier leurs comportements. Le risque pour les mammifères, et en particulier les mammifères semi-aquatiques, est de sortir d'une jalle au niveau de la zone de chantier et de suivre les abords des routes voulant gagner une autre jalle.

Des opérations de sécurisation des routes se sont développées ces dernières années mais elles sont encore trop fragmentaires et le manque d'entretien rend souvent inopérants les dispositifs mis en place.



Relique du dispositif de franchissement installé par le Département de la Gironde à proximité de la jalle de la lande (à 600 m du projet EMME)

Les projets dans l'aire d'étude élargie doivent orienter leurs compensations en fonction de la présence potentielle du Vison d'Europe, comme cela fut le cas par exemple pour le stade Matmut Atlantique situé sur la commune de Bordeaux, à proximité de ce même corridor écologique constitué par la Garonne et les marais attenants.

Les mesures compensatoires sont en deçà des enjeux de conservation de la plupart des espèces et en particulier des mammifères semi-aquatiques. Volet B - étude d'impact (page 565) : le tableau qui détaille les coefficients de compensation ne tient pas compte des mammifères semi-aquatiques (Vison d'Europe et Loutre d'Europe).

Les mesures compensatoires ne tiennent pas compte de la circulation des espèces et des risques engendrés par la proximité de la route départementale D 209 qui est l'une des plus fréquentées de Gironde.

Pourtant, des pratiques de gestion et des aménagements peuvent faciliter le guidage des animaux et limiter les risques de collision. Cette réflexion est d'autant plus importante que des parcelles en compensation sont prévues de part et d'autre de la route.

CONCLUSION

Pour toutes ces raisons concernant la biodiversité, il est inacceptable pour la SEPANSO Gironde d'envisager l'implantation d'une telle usine de conversion de nickel et de cobalt dans cette zone inondable, qui va porter atteinte à de nombreuses espèces protégées et constituer un verrou dans un corridor écologique déterminant pour le maintien de la diversité floristique et faunistique dans le nord de l'agglomération bordelaise.

Fait à Bordeaux, le 12 janvier 2026